



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/25-159

**Le Maire de BOURG-LA-REINE ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté municipal du 18 septembre 2019 modifié et ses annexes instaurant la réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voies de Bourg-la-Reine ;

Vu le règlement de voirie communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu la Décision Municipale en date du 22 novembre 2024, fixant le montant des droits de voirie applicables à Bourg-la-Reine à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté municipal n° ST/25-069 en date du 14 mars 2025 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement dans la rue des Bas-Coquarts, en raison de travaux d'enfouissement des réseaux aériens du 1<sup>er</sup> avril au 20 juin 2025 ;

Vu la demande de prorogation de l'arrêté n° ST/25-069 formulée par l'entreprise SERPOLLET en date du 16 mai 2025 ;

Considérant que les travaux dans la rue des Bas-Coquarts à Bourg-la-Reine doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/25-069 jusqu'au 5 septembre 2025 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

### ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup> :** Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux	
SERPOLLET IDF 19 rue du bois cerdon 94460 VALENTON	SIPPEREC 173/175 rue de Bercy 75588 PARIS CEDEX 12
<b>Descriptif des travaux :</b>	Enfouissement des réseaux aériens
<b>Adresse des travaux :</b>	Rue des Bas coquarts

### **Article 2 :** Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/25-069 en date du 14 mars 2025 est prorogé jusqu'au 5 septembre 2025, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

### **Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Gallieni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21<sup>ème</sup> Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- RATP, Agence de Développement Territorial 92, immeuble Monge, 22 place des Vosges 92400 Courbevoile ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 10 juin 2025

Pour ampliation,  
Pour le Maire

Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.

Le Maire,  
Signé : Patrick DONATH



Publication de l'acte sous forme électronique sur le site Internet de la Ville, le 16 JUIN 2025